

Association Régionale

**des Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique de**


Nouvelle-Aquitaine

Rapport annuel d'activité



2021



A man in a dark t-shirt and light-colored cargo pants is fishing from a riverbank. He is holding a fishing rod with a yellow and black handle. The river is calm, reflecting the surrounding greenery and buildings. In the background, there are several houses with red roofs. A vibrant rainbow is visible in the sky, arching over the water. The scene is set during the day with bright sunlight.

LE PAYSAN
GÉNÉRATION
PÊCHE
LE PAYSAN

SOMMAIRE



Édito	P.4
Mission et gouvernance	P.5
Rapport moral	P.8
Structuration de la	
Pêche de Loisir en France	P. 9
Les adhérents	P.11
Ce que la carte de pêche finance	P.12
La Pêche en Nouvelle-Aquitaine	P.13
Les dates marquantes en 2021	P.14
Les partenariats	P.16
Point Région	P.17
Les FDAAPPMA et la donnée	P.18
ENEDS	P.19
Labellisation de parcours	P.20
Pêche électrique sécurité	P.21
WEBPDPG	P.22
Les comptes	P. 23



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

"SOURCE DE PASSIONS"

WWW.PECHE-NOUVELLE-AQUITAINE.ORG



Un mandat, déjà !

Se mobiliser pour notre passion commune

L'association régionale des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine a su trouver sa place depuis sa création en 2016. Je peux sans rougir affirmer que le bilan est positif et que nous avons su bâtir ensemble une réelle entente entre nos fédérations, tout en fortifiant notre représentativité externe. Le renforcement du partenariat avec le Conseil régional en est la preuve.

2021 marque la fin de ce mandat si particulier ; mais ce n'est que le début de l'aventure collective dans laquelle nous nous sommes engagés. Les 230 000 pêcheurs que nous représentons, les magnifiques territoires que nous défendons et ces milieux que nous protégeons nous poussent à toujours nous dépasser. Gageons que les années à venir seront placées sous le signe de l'intelligence collective, de la convivialité et du pragmatisme dans l'action.



*Mathieu Labrousse
Président*

MISSIONS ET GOUVERNANCE



Missions

Les missions de l'ARP-NA (Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine) s'articulent autour de 4 axes nodaux qui guident notre action quotidienne.

- 1. Protection de la biodiversité**
- 2. Développement du loisir et tourisme pêche**
- 3. Éducation à l'environnement**
- 4. Gouvernance écologique**

L'Association Régionale a pour mission :

- d'assurer sur le plan régional toutes les liaisons nécessaires avec les élus et les services de la Région et de centraliser les informations
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique et au développement durable des territoires par la promotion du loisir pêche
- d'animer le réseau des personnels des structures adhérentes afin de favoriser des liens avec la Région et autres partenaires;
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles
- de favoriser la mutualisation des moyens et de contribuer à sa mise en œuvre
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales
- d'être force de proposition et d'avis auprès de la Région sur tout aménagement ou mesure relatifs à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche de loisir
- d'animer la représentation des Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) dans les instances de gouvernance régionales

Gouvernance

Pour accomplir la mission qui lui est confiée, l'ARP-NA est représentée par un bureau composé de 5 membres et d'un conseil d'administration de 24 membres. L'Assemblée générale est quant à elle composée de 36 membres par FDAAPPMA (le Président et 2 délégués).



Le Bureau



Mathieu Labrousse, Président



André Dartau, Vice-Président



Gilles Bricchet, Vice-Président



Jean-Louis Molinié, Secrétaire



Alain Daly, Trésorier

Le Conseil d'administration

- Mathieu Labrousse (16)
- Yves Morinet (16)
- Gilles Bricchet (17)
- Pierre-Jean Ravet (17)
- Patrick Chabrilanges (19)
- Michel Faure (19)
- Christian Perrier (23)
- Roger Virlogeux (23)
- Jean-Michel Ravailhe (24)
- Alain Daly (24)
- Daniel Bourdie (33)
- Dominique Duphil (33)
- André Lesage (40)
- Michel Vincent (40)
- Jean-Louis Molinié (47)
- Alain Guillaumie (47)
- Jean-François Regnier (64)
- André Dartau (64)
- Jean-Michel Grignon (79)
- Jean-Claude Peigné (79) PAEF
- Francis Bailly (86)
- Christian Delavault (86)
- Jean-Christophe Boireau (87)
- Julien Buisson (87)



La représentativité externe

- **Mathieu Labrousse**, Comité Régional du Tourisme (CRT) de Nouvelle-Aquitaine, administrateur
- **Alain Daly**, CESER de Nouvelle-Aquitaine, conseiller
- **Mathieu Labrousse**, Comité Régional de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, membre
- **Alain Daly**, Comité Régional de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, membre
- **Michel Lafitte, Jean-Michel Grignon, Gilles Bricet, Patrick Chabrilanges**, Agence Régionale pour la Biodiversité (ARBNA), administrateurs, collège 4 Chasse et Pêche



La représentativité interne

- **Jean-Louis Molinié**, 6ème Vice-Président FNPF, **André Dartau**, administrateur FNPF, **Ghislain Bataille**, administrateur FNPF
- **Mathieu Labrousse, André Dartau, Christian Delavault, Daniel Eudenbach, Jean-Michel Grignon, Jean-Michel Ravailhe, Patrick Chabrilanges, Alain Daly**, Comité régional de labellisation



Rapport moral du Président

2021 marque la fin de mon premier mandat à la présidence de l'ARP-NA, association qui m'aura permis de prendre la mesure de ce que l'on attend d'un élu de la pêche de loisir, à savoir de la persévérance, de la détermination mais surtout de l'engagement. La défense des pêcheurs fait partie de mon ADN, tout comme être à leur écoute, relayer leurs attentes et porter leur voix.

Même en période de pandémie, nous avons su rester soudés et trouver ensemble des solutions pour garantir la pérennité de nos structures, l'emploi de nos équipes salariées sans qui, rien ne serait possible.

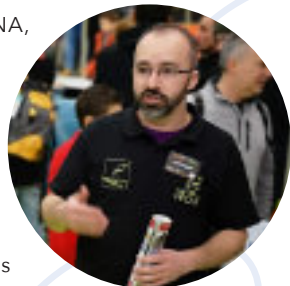
Je tiens à remercier chacun d'entre-vous pour la qualité de nos échanges qui me permettent, au quotidien, de défendre les valeurs qui nous sont chères, celles de la protection des milieux aquatiques, de la ressources en eau et de sa biodiversité. Oui, la pêche compte et la pêche est écoutée ; c'est pour cela que le Président Rousset m'a confié la délégation « EAU », préalable indispensable à celle de la pêche. Je n'oublie pas le soutien que vous m'avez apporté.

Nous avons rigoureusement travaillé au renouvellement de la convention régionale avec les services de la Région afin de nous conformer aux attentes de Néo Terra, feuille de route incontournable de la Région. Cette nouvelle convention nous donne des moyens renforcés pour atteindre nos objectifs communs : la protection de la biodiversité, la sauvegarde de la ressource en eau et la sensibilisation des citoyens à l'environnement. Je me félicite et vous félicite pour la mise en œuvre de la convention 2018-2021 qui s'est soldée par un bilan extrêmement positif sur les thématiques sur lesquelles nous étions engagées. Les chiffres sont impressionnants à l'échelle de la Région : par exemple 135 000 m2 de superficie de frayères aménagées et restaurées, 3 947 animations réalisées, 123 rampes de mise à l'eau et pontons réalisés. Merci pour cette cohésion, merci pour cette efficacité.

L'expertise de nos fédérations et les compétences de nos équipes ne sont désormais plus à prouver. La mise en œuvre à l'échelle régionale du WEBPDPG constitue désormais un ciment fort en termes d'harmonisation pour nos structures ; ce n'est que le début.

L'avenir de la pêche mérite toute notre énergie pour que nous nous impliquions, unis, pour les enjeux fondamentaux de demain : la gestion quantitative de l'eau, les dérèglements climatiques, la protection des espèces et des habitats, l'aménagement harmonieux du territoire et la connaissance toujours plus robuste des milieux.

De nouveaux challenges nous attendent, nous saurons collectivement être à la hauteur. L'ARP-NA, lieu de concertation et d'échanges, sera à votre écoute et répondra du mieux possible à vos attentes.



Mathieu Labrousse
Président de l'ARP-NA,

A blue ink handwritten signature of Mathieu Labrousse, written in a cursive style.

La structuration de la pêche de loisir en France

La FNPF coordonne les actions de plus de **3700** Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), réunies au sein de 94 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA), elles-mêmes regroupées en **6 Unions de Bassin** (pour le volet protection des milieux aquatiques en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'eau) et en 13 **Associations régionales** (en concordance avec le Conseil régional pour les volets développement et promotion du loisir, éducation à l'environnement et biodiversité).

L'ensemble de ces structures regroupe près de **1000 salariés** et **40 000 bénévoles** qui s'activent pour le développement du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. L'ensemble des structures de la pêche de loisir représente l'un des plus importants mouvements associatifs national.

Les Unions de Bassin s'occupent des relations avec Les Agences de l'Eau



6 UNIONS DE BASSIN



Les Associations Régionales s'occupent des relations avec Les Conseils Régionaux



13 ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Et qui s'occupe des poissons migrateurs ?

- MiGRADouR : Migrateurs Adour
- MiGADo : Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre
- MiGAPi : Migrateurs Artois Picardie
- LoGRAMi : Loire Grands Migrateurs
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- NGM : Normandie Grands Migrateurs
- SeiNoRMiGR : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASR : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée



94 FDAAPPMA



3 600 AAPPMA



Lorsque j'achète ma carte de pêche, j'adhère automatiquement à une AAPPMA



La Pêche en France en 2021

1 474 455 pêcheurs

500 000 km
de cours d'eau*
dont :

15 000 km
de fleuves

83 espèces
de poissons

40 000
Bénévoles

1 094
hébergements
pêche

470 parcours de
pêche labellisés

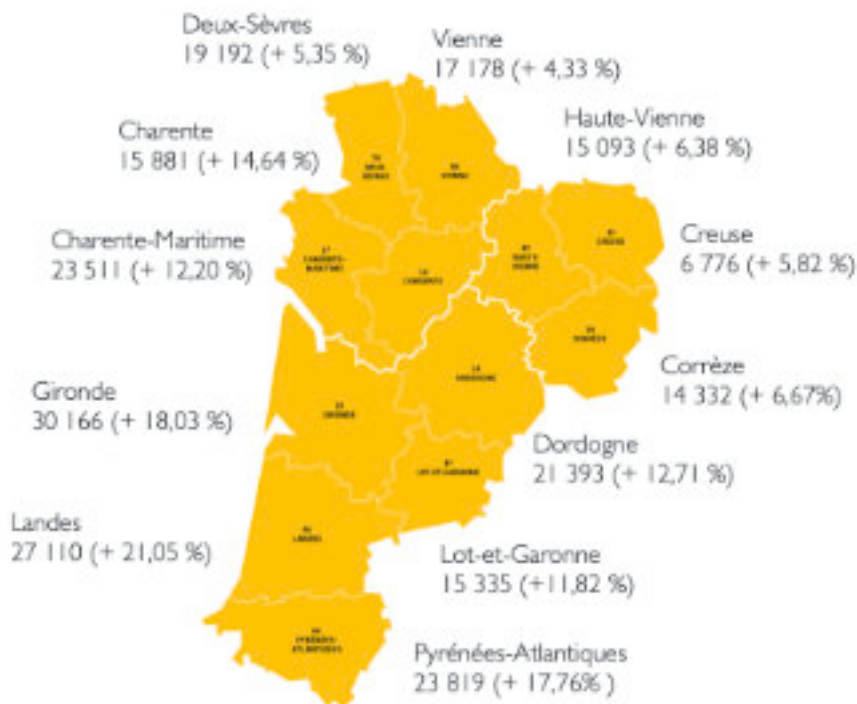
L'impact économique
de la pêche associative
de loisir en France
dépasse

2 milliards
d'€


3 600
AAPPMA

503
Ateliers Pêche
Nature

276 700 pêcheurs Dont 229 786 ayant acheté leur carte en Nouvelle-Aquitaine

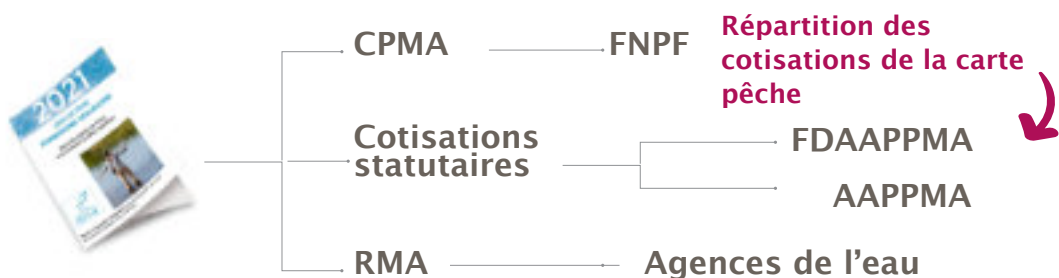


Notons une augmentation significative à l'échelle de la région. Ces résultats sont à nuancer par le contexte sanitaire.



Prendre sa carte de pêche, c'est participer au développement des territoires et à la protection des milieux aquatiques

Ce que la carte de pêche finance



La FNPf appuie financièrement les actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir.

Ces actions peuvent concerner le développement du loisir pêche, les milieux aquatiques et leurs peuplements piscicoles, le rétablissement de la continuité écologique et le domaine juridique. Pour toute action réalisée, la SAAPL doit prendre en charge une partie du financement et la FNPf en supporte un pourcentage. Le taux d'aide apporté par la FNPf varie en fonction de l'intérêt de l'action vis-à-vis de la stratégie nationale définie et appliquée par celle-ci.

La Pêche en Nouvelle-Aquitaine en 2021



276 700 pêcheurs

dont 229 786 adhérents en Nouvelle-Aquitaine

84 000 km
de cours d'eau

103 Parcours
labellisés

5 stations
pêche

134 Millions d'€

sont dépensés en N-A pour la pratique de la
pêche de loisir

1 256€ sont dépensés en moyenne par
chaque pêcheur «touriste» venus en N-A

472 AAPPMA

9 000
Bénévoles

124 salariés en FDAAPPMA

35 salariés
en association
migrateurs

316 hébergements pêche

Les dates marquantes de 2021

Réalisation des films
«bilan actions» et
remerciements
Région

Réalisation du film Pêche
Nouvelle-Aquitaine en
Dordogne

Conseil
d'administration



Signature
WEBPDPG

Réalisation du film
Pêche Nouvelle-
Aquitaine en Vienne

Labellisation

Bureau

Conseil
d'administration

Janvier

Février

Mars

Mai

Avril

Juin

Les dates marquantes de 2021

Réunion
Hôtel de
Région –
convention

Réalisation du film
Pêche Nouvelle–
Aquitaine dans les
Deux–Sèvres

Lancement du
premier cahier
thématique
Acclimaterra –
Plans d'eau et
changements
climatiques

Réalisation du film
Pêche Nouvelle–
Aquitaine en
Gironde

Labellisation

Élaboration de la
convention
régionale
2022–2024

Brochet de 95 cm de Gilles Brichet

Assemblée
Générale – Pau

Elaboration
Stratégie Régionale
de la Biodiversité

Rencontre ENEDS
Région

Juillet

Septembre

Novembre

Aout

Octobre

Décembre



Les partenariats

La FNPF dispose d'un fonds annuel destiné à aider à la structuration fonctionnelle des Associations Régionales et des Unions de Bassin.

L'ARP-NA a bénéficié en 2021 de 29 500€ à ce titre.

L'ARP-NA a également bénéficié en 2021 de plusieurs subventions liées à des fiches actions pour un montant de 11 900€.



La Région quant à elle à financer les programmes annuels à hauteur de :

Axe A : 467 082 € pour les actions de préservation et de restauration de la biodiversité (études, travaux...).

Axe B : 250 849 € ont été votés pour des projets de développement touristique et du loisir pêche (pontons PMR, parcours labellisés...)

Axe C : 177 814 € ont été attribués pour le programme d'actions ENEDS (Education Nature Environnement pour un Développement



Une nouvelle convention régionale Pêche, au service des objectifs partagés avec la Région



5 ans déjà nous séparent de la signature de la convention régionale pêche Nouvelle-Aquitaine avec le Président Alain Rousset. Ce document de cadrage a permis de structurer l'action des 12 FDAAPPMA selon 3 axes nodaux et d'en dresser un bilan très positif.

La protection de la biodiversité, l'acquisition de connaissances et la restauration des milieux aquatiques

Le développement des territoires grâce aux aménagements réalisés dans le cadre du tourisme pêche et du développement du loisir pêche

La sensibilisation à l'environnement et au développement soutenable grâce aux vecteurs milieux aquatiques et pêche

Un bilan en ligne a été publié sur le site internet de l'ARP-NA à l'adresse suivante : <https://www.peche-nouvelle-aquitaine.org/bilan2018-2021>.

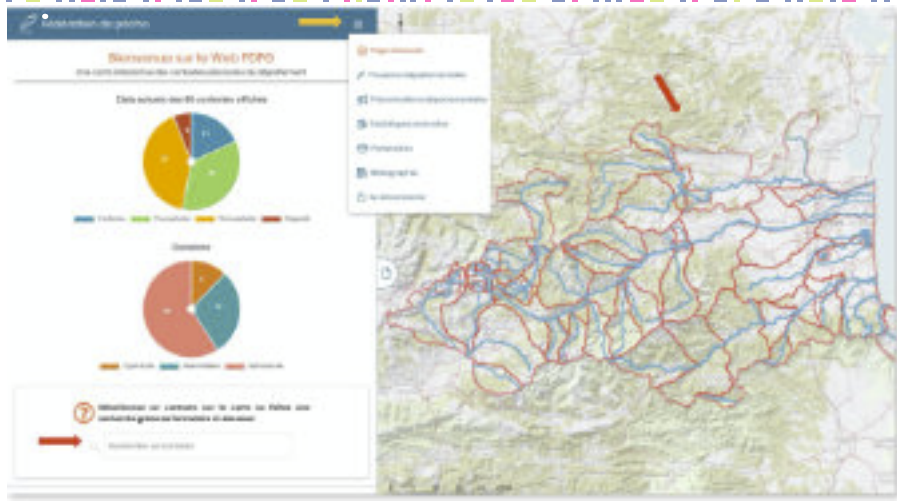
Il permet d'offrir un panorama non exhaustif des actions menées à l'échelle de la région et de saisir l'impact de ces dernières.

Avec l'adoption de la feuille de route Néo-Terra et les nouveaux objectifs définis par la Région, la pêche de loisir, à partir de 2022 s'est engagée à renforcer certaines de ses actions. Ce sont ainsi des programmes encore plus ambitieux qui seront soutenus par ce partenaire privilégié.





Les FDAAPPMA expertes de la donnée



Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (**PDGP**) est le document de référence des structures associatives de pêche de loisir depuis les années 1990 en termes de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles. Consacré par la loi pour la **reconquête de de la biodiversité de 2016**, il s'inscrit désormais dans le code de l'environnement à l'article L.433-4 qui s'assure de sa **compatibilité** avec le SDAGE et de son approbation par le **préfet**.

Ce document a été élaboré par chaque FDAAPPMA ne souffre plus d'aucune contestation quant à son degré d'**expertise** dans la gestion de la ressource piscicole et de son nécessaire pendant, la **protection des milieux aquatiques**. Grâce à lui, les fédérations ont largement amélioré leurs connaissances du territoire et affiné les techniques et interventions sur le milieu.

Avec le WEBPDGP, une étape a été franchie en termes de professionnalisation, d'harmonisation entre les FDAAPPMA et de structuration à l'échelle régionale.

Le **WEBPDGP** est une application serveur répondant à un besoin technique de bancarisation. Il permet: 1. L'affichage, le traitement et l'analyse des différents type de données permettant de consulter, traiter et analyser différents types de données, 2. La valorisation du travail et de l'expertise des FDAAPPMA auprès des partenaires, 3. L'actualisation des données en continu grâce à une mise à jour mensuelle des données, La bancarisation des données de pêches électriques ou thermiques. Une attention particulière a été apportée à la compatibilité avec les autres systèmes d'informations (SI FNFP, ARB-NA, FAUNA...).



Axe C ENEDS

Cliquez pour découvrir nos actions réalisées en matière d'éducation à l'environnement

Bilan consultable sur le site internet de l'ARP-NA

2021 : Doublement de la subvention ENEDS

Une reconnaissance incontestable de l'action des FDAAPPMA en matière d'éducation à l'environnement

En 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté un dispositif d'aide aux acteurs de l'Éducation à la Nature et à l'Environnement pour un Développement Soutenable (**ENEDS**).

Cette mesure a pour objectif de permettre un meilleur accompagnement de la part des acteurs traditionnels de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). La Région a également offert un cap, celui du renforcement du lien Homme / Nature. Les FDAAPPMA se sont pleinement inscrites dans cet objectif et réalisent de très nombreuses animations sur l'ensemble du territoire régional.

Persuadés que pour protéger, il faut connaître, les structures associatives de la pêche de loisir accompagnent des milliers de jeunes au bord de l'eau pour les initier à la pêche. Plus qu'un simple loisir, ce sont parfois de véritables vocations qui voient le jour près du lit de la rivière. Nos animateurs diplômés d'Etat, épaulés par les bénévoles des AAPPMA locales proposent des expériences inédites, au plus proche de la nature, les pieds et les mains dans l'eau. Du cycle de reproduction du brochet au cycle de l'eau, toutes les portes d'entrée permettent de sensibiliser le futur pêcheur à la

biodiversité aquatique qui l'entoure. Les retours d'expériences sont particulièrement encourageants, tant au niveau des enseignants pour le public scolaire, qu'au niveau des pratiquants. Plus que de l'initiation à la pêche, le programme d'actions mené par les FDAAPPMA, de manière uniformisée sur la Région, constitue une **véritable politique de sensibilisation aux milieux aquatiques**.

Notons que le programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable élaboré par la FNPF et utilisé par l'ensemble des FDAAPPMA a été développé en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale et celui de l'Énergie. La convention avec le ministère de l'éducation nationale a été renouvelée.

2021 a également marqué le doublement de l'enveloppe dédiée à l'ENEDS pour les FDAAPPMA, qui bénéficiaient d'une subvention de 7 000 € par an. Cette subvention peut désormais atteindre 14 000 €, ce qui participe de manière certaine à la dynamique mise en place.



Labellisation de Parcours de Pêche

La labellisation de parcours de pêche d'exception se poursuit et nous avons eu l'occasion en 2021 d'organiser 5 réunions du comité régional de labellisation concernant 15 parcours labellisés.

Les structures associatives de la pêche de loisir mènent avec les partenaires locaux une politique de mise en valeur générale des **parcours de pêche** en vue d'améliorer globalement leur réseau dans le cadre d'une cohérence départementale et régionale. L'objectif est de favoriser l'émergence de **parcours d'excellence** facilitant la promotion et la communication en leur accordant une lisibilité par l'attribution de labels : parcours **découverte**, parcours **famille** et parcours **passion**.

Cette démarche mobilise les acteurs du territoire à tous les niveaux : l'AAPPMA, le bloc communal, les offices de tourisme, les syndicats, les Conseils départementaux en lien avec la FDAAPPMA et le Conseil régional qui intervient à hauteur de 30% du projet. En outre, la démarche liée à la labellisation permet de véhiculer les initiatives innovantes à travers toute la région.

Le **comité régional de labellisation** est composé d'élus de toute la Région (MM. Labrousse, Chabrilanges, Dartau, Ravaille, Eudenbach, Delavault, Grignon) et d'Alban Martinez de la Direction du tourisme du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Les offices de tourisme et les représentants des collectivités sont également invités à participer à ce comité lorsqu'il se déplace pour décerner le label et récompenser cette démarche d'excellence.



107 parcours labellisés en Nouvelle-Aquitaine : première Région de France en termes d'équipements



2. ÉLECTRICITE : NOTIONS, GRANDEURS ET DOMAINES

Un guide pour la sécurité en pêches électriques

L'ARP-NA a mandaté la Maison de l'Eau et la Pêche en Corrèze pour l'élaboration d'un guide Sécurité et Bonnes Pratiques en Pêches électriques

L'ARP-NA a transmis à chaque FDAAPPMA un exemplaire du Guide Sécurité / Bonnes Pratiques Pêches Électriques élaboré en partenariat avec la MEP19 et l'AFPCVL.

L'objectif ayant conduit à l'élaboration de ce document est de traiter la question de la sécurité dans la réalisation des pêches électriques, avec une visée pédagogique de sensibilisation et de vulgarisation à l'attention des employeurs (que nous sommes).

Loin de toute vision prescriptive, il permettra à chacun de co-construire sa politique de sécurité en prenant réellement en compte les contraintes de terrain, avec ses collaborateurs.

Ce guide, qui a vocation à être évolutif, a permis de poursuivre le dialogue et les échanges autour des pratiques de chacun et de permettre de bénéficier des retours d'expériences des FDAAPPMA quant à l'organisation des pêches.

Ainsi la FDAAPPMA86 a par exemple transmis ses fiches de sites et alerté sur l'utilisation de waders qui pourraient présenter des risques pour l'opérateur afin d'en faire bénéficier l'ensemble du réseau.



.....
Guide de sécurité
en pêche électrique





Gouvernance écologique

Le quatrième axe de notre Convention régionale est celui de la gouvernance écologique. Rappelons que les SAPL sont présentes à chaque échelon du territoire et participent aux prises de décisions. Des milliers de bénévoles et de salariés travaillent main dans la main, du local au national, aux côtés de nombreux partenaires.

L'échelon régional

Evidemment, l'échelon régional ne fait pas exception grâce à la sacralisation contractuelle de ce 4ème axe. Celui-ci a permis de formaliser la participation de nos élus dans différents organes consultatifs et de permettre de défendre des causes chères à nos structures.

Ainsi, au cours de l'année 2021, nous avons pu participer à de nombreuses réunions de planification et apporter nos contributions à l'élaboration des divers schémas, études, plans, stratégies qui régissent la vie politique au Conseil régional. Il s'agit d'un engagement quotidien, intense et particulièrement enrichissant. Les réunions à distance, en raison de la crise sanitaire ont permis de maintenir des relations étroites, notamment dans le cadre du **CESER**.

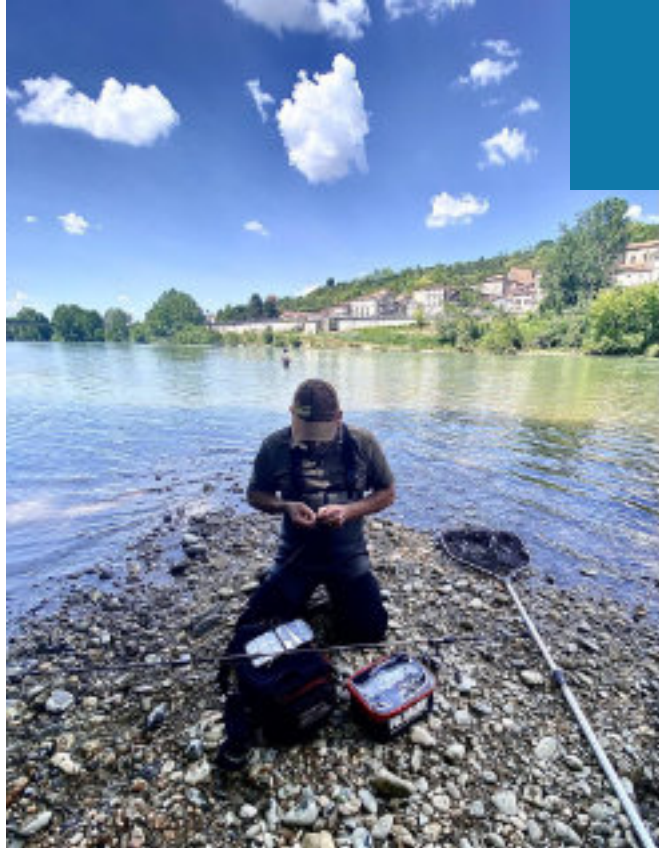
La participation au **Comité Régional de la Biodiversité**, sur nomination du préfet, permet également de transmettre la vision des FDAAPPMA et d'assurer la mise en œuvre de nos missions statutaires

L'ARP-NA a coordonné les réunions du **collège IV** au sein de l'Agence Régionale pour la Biodiversité afin de préparer des réponses communes entre pêcheurs et chasseurs.

Nous avons participé à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de diagnostics tels que le **bilan annuel quantitatif et qualitatif** des ressources en eau de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons été largement consulté sur la question des retenues de substitution a largement été débattue et la position des SAPL, transmise aux instances régionales, souvent financeurs des projets.

Des réunions de concertation et de suivi des programmes d'action sont régulièrement organisées avec les services de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, sous la coordination de M. Serge Cabanne, chargé de mission auprès de la DGA et référent Chasse et Pêche.





Les comptes 2021





Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique de la Région Nouvelle-Aquitaine

Rapport des vérificateurs aux comptes
Compte annuel

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Nous soussignés, MM. Michel Lafite et Jean-Marie Rampoux,

Désignés, conformément aux statuts, par l'Assemblée Générale de l'ARP-NA en date du 22 septembre 2021 à Pau afin de vérifier les comptes de l'ARP-NA,

Nous avons vérifié les pièces comptables mises à disposition par l'ARP-NA, au siège de l'ARP-NA au 16 rue des Prés à Périgueux, le 4 mai 2022.

Nous avons eu à notre disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2021. Nous avons pu vérifier l'ensemble des pièces comptables.

Nous avons également vérifié les soldes en banque au 31 décembre 2021.

Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association.

Qu'il nous soit permis de féliciter Alain Daly, Trésorier de l'ARP-NA pour la qualité du travail accompli et le remercier pour la bonne présentation des pièces, ce qui a facilité notre travail de vérification.

En conclusion, nous proposons de donner quitus au Trésorier de l'ARP-NA.

Périgueux, le 04/05/2022,

Jean-Marie Rampoux

Michel Lafite

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Nouvelle-Aquitaine

16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 05-40-97-61-70

arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org

Charente, Charente-Meuse, Corréze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne



Association Régionale des fédérations de Pêche de la Nouvelle Aquitaine

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association régionale des fédérations de pêche de la nouvelle aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Bilan Passif

		31/12/21	31/12/20
Capital social ou statutaire	DA	61 653,93	61 653,93
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	0,00	0,00
Dot de réévaluation des titres d'Equivalences	DC	0,00	0,00
Reserve légale	DD	0,00	0,00
Reserves statutaires ou contractuelles	DE	0,00	0,00
Reserves réglementées	DF	0,00	0,00
Autres réserves	DG	0,00	0,00
Rapport à recevoir	DH	11 240,79	-18 172,10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	54 031,57	29 412,89
Secours de l'investissement	DJ	0,00	0,00
Provisions réglementées	DK	0,00	0,00
TOTAL (D)	DL	127 126,29	73 094,72
Produit des émissions de titres participatifs	DM	0,00	0,00
Avances conditionnées	DN	0,00	0,00
TOTAL (DE)	DO	0,00	0,00
Provisions pour risques	DP	0,00	0,00
Provisions pour charges	DQ	0,00	0,00
TOTAL (DE)	DR	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles	DS	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	DT	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières diverses	DV	0,00	0,00
Avances et acceptations reçues par rattachement au bilan	DW	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 808,40	2 132,00
Dettes fiscales et sociales	DY	13 542,18	15 698,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	0,00	0,00
Autres dettes	EA	19 492,84	401,82
Produit constaté d'avance	EB	0,00	54 166,43
Total (F)	EC	37 843,42	73 598,47
Dot de conversion Passif	ED	0,00	0,00
Total (Général)	EE	164 969,71	146 693,19

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN ACTIF

		fini	provision	31/12/21	31/12/20	
Capital inscrit non appelé (B)		AA		0,00	0,00	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC	0,00	0,00	
	Frais de recherche et développement	AD	AE	0,00	0,00	
	Concessions	AF	AG	0,00	0,00	
	Fonds commercial	AH	AI	0,00	0,00	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	0,00	0,00	
	Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	0,00	0,00	
	Terreins	AN	AO	0,00	0,00	
	Constructions	AP	AQ	0,00	0,00	
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	AR	AS	0,00	0,00	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 745,41	15 907,00	
Immobilisations en cours	AV	AW	0,00	0,00		
Avances et acomptes récupérables en totalité ou en partie	AX	AY	0,00	0,00		
Immobilisations financières	Autres participations	CU	CV	0,00	0,00	
	Crédits rattachés à des participations	BB	BC	0,00	0,00	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	0,00	0,00	
	Prêts	BF	BG	0,00	0,00	
	Autres immobilisations financières	BH	BI	0,00	0,00	
	TOTAL (B)	BJ	BK	4 745,41	15 907,00	
	Actif circulant	STOCKS	Matières premières et approvisionnements	BL	BM	0,00
			En-cours de production de biens	BN	BO	0,00
En-cours de production de services			BP	BQ	0,00	
Produits intermédiaires et fins			BR	BS	0,00	
Marchandises			BT	BU	0,00	
Crédances		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	0,00	
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	0,00	
		Autres créances	BZ	CA	66 500,00	
Divers		Capital inscrit et appelé, non versé	CB	CC	0,00	
		Valeurs mobilières de placement (hors actions propres)	CD	CE	0,00	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	83 462,71		
	Charges constatées d'avance	CH	CI	0,00		
	TOTAL (B)	CJ	CK	149 962,71		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (31)	CL	CM	0,00		
	Primes de remboursement des obligations (32)	CN	CO	0,00		
	Ecart de conversion netif (33)	CP	CQ	0,00		
Total global (B + C)	CR	CS	169 715,12			

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat de l'exercice

		31/12/01	31/12/00
Ventes de marchandises PCE	FA	36 546,00	37 096,88
Ventes de marchandises Export	FB	0,00	0,00
Ventes de marchandises	FC	36 546,00	37 096,88
Production vendue de biens PCE	FD	0,00	0,00
Production vendue de biens Export	FE	0,00	0,00
Production vendue de biens	FF	0,00	0,00
Production vendue de services PCE	FG	0,00	0,00
Production vendue de services Export	FH	0,00	0,00
Production vendue de services	FI	0,00	0,00
Chiffre d'affaires nets	FL	36 546,00	37 096,88
Production stockée	FM	0,00	0,00
Production immobilisée	FN	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	FO	196 483,31	97 591,32
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	FP	285,19	84,99
Autres produits	FQ	42 897,48	43 058,44
Total des produits d'exploitation (I)	FR	278 211,98	177 751,64
Achats de marchandises	FS	0,00	13 421,99
Variation de stocks (marchandises)	FT	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	FU	0,00	0,00
Variation de stock/créances positives et autres approvisionnements)	FV	0,00	0,00
Autres valeurs et charges extérieures	FW	194 633,86	73 642,70
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	3 741,23	3 947,37
Balances et traitements	FY	45 199,29	41 784,94
Charges sociales	FZ	16 679,46	16 424,67
Dotations aux amortissements	GA	3 368,76	344,17
Dotations aux provisions	GB	0,00	0,00
sur actif circulant: detentes aux provisions	GC	0,00	0,00
Pour risques et charges/régulariser aux provisions	GD	0,00	0,00
Autres charges	GE	790,09	461,61
Total des charges d'exploitation (II)	GF	224 412,69	148 417,45
Résultat d'exploitation (I - II)	GG	53 799,29	29 334,19
Résultat attribué ou parts transférées (III)	GH	0,00	0,00
Parts supportées ou bénéfices transférés (IV)	GI	0,00	0,00
Produits financiers de participations	GJ	0,00	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	GL	238,28	278,70
Reprises sur provisions et transfert de charges	GM	0,00	0,00
Différences positives de change	GN	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	0,00	0,00
Total des produits financiers (V)	GP	238,28	278,70
Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	GR	0,00	0,00
Différences négatives de change	GS	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	0,00	0,00
Total des charges financières (VI)	GU	0,00	0,00
Résultat financier (V - VI)	GV	238,28	278,70
Résultat courant avant impôts (I - II + III + V - VI)	GW	54 037,57	29 612,89



Rapport annuel d'activité 2021 • ARP-NA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**